

# Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire



BEAUCOUP DE PLATEFORMES ONT POUR BUT DE METTRE EN CONTACT DIRECT LES PRODUCTEURS AGRICOLES AVEC LEURS CONSOMMATEURS DE PROXIMITÉ.  
PHOTO MICHEL GAILLARD/REA

« L'ÉCONOMIE COLLABORATIVE N'EST PAS UNE ÉCONOMIE QUI VIENT S'AJOUTER À UNE AUTRE. C'EST UNE RÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE. »  
BERNARD STIEGLER, PHILOSOPHE.

## ÉCONOMIE COLLABORATIVE

# De la révolution numérique à la coopération connectée

L'économie numérique est en train de tout bousculer sur son passage. Son ascension fulgurante modifie en profondeur les modes de production et insécurise le travail. Mais le modèle prédateur d'Uber n'a pas partie gagnée. Le coopérativisme de plateforme peut s'imposer comme alternative à la loi de la jungle.

Les premiers sites collaboratifs sont nés au cours des années 2000, de l'idée généreuse d'un partage gratuit de services. Ils fonctionnaient le plus souvent avec des bénévoles, prônaient une autre manière de consommer, plus solidaire, hors des circuits lucratifs. Campés sur des valeurs de l'économie sociale et solidaire, ces pionniers, pour beaucoup des sites d'autopartage ou d'économie circulaire, ont pris leur essor en son sein. Rapidement pourtant, la grille de lecture libérale a imposé ses codes, sa vision de la propriété et son projet mercantile à l'échange de services émanant d'une communauté organisée sur le Web. Au point que, aujourd'hui, plusieurs modèles économiques se disputent la révolution du big data.

Dans l'économie collaborative, il y a ceux qui placent le lien social au cœur de leur mission et font donc primer la valeur d'usage sur la transaction financière. Et ceux qui, tels les Google, Uber ou Booking, mettent en avant la valeur d'échange et poussent à la construction d'une « *camisole numérique* », selon l'expression consacrée du chercheur américain Evgeny Morozov. Les uns donnent la priorité au partage de la valeur créée, au développement des droits sociaux et à un exercice partagé du pouvoir. Les autres valorisent le mérite individuel, construisent des monopoles, pratiquent une gouvernance opaque, captent la valeur à leur seul profit et refusent d'assumer la moindre responsabilité sociale.

En moins de quinze ans, l'expérience alternative des débuts a été percutée par l'ascension fulgurante du modèle libéral, que l'économiste Yann Moulier-Boutang nomme le « *capitalisme cognitif* ». De quel côté va finalement pencher la balance ? C'est là tout l'enjeu du débat, car l'économie numérique est en train de modifier en profondeur les modes de production. Et tandis qu'aux États-Unis, les chauffeurs Uber de la ville de Seattle viennent d'imposer à la start-up de les reconnaître comme des salariés, en France, la loi El Khomri instaure dans le Code du travail un statut spécifique qui « *ne peut être regardé comme ayant avec la plate-*

*forme un lien de subordination juridique caractéristique du contrat de travail* »... Le modèle de « *l'entrepreneur solitaire* » et du « *travail à la tâche* » porté par le ministre de l'Économie Emmanuel Macron s'imposerait alors dans la loi française.

### « Inverser le processus à l'œuvre et développer le sens solidaire et coopératif du travail »

Indéniablement, le développement de l'économie numérique repose la question du travail, de son sens, de sa finalité. Une étude d'Oxford University estime qu'un emploi sur deux sera automatisable d'ici vingt ans aux États-Unis. La suppression de nombreux intermédiaires et des emplois qui y sont liés que permet la technologie des applications, la robotisation de la logistique, le développement des imprimantes 3D ou encore, la voiture sans chauffeur sur laquelle Uber compte pour supprimer le métier de taxi sont quelques exemples d'activités et de métiers qui vont être durement affectés. Le contrat de travail salarié et la pro-

tection sociale qui s'y rattache sont menacés. Le travail à l'ère de la mutation numérique change les rapports à l'unité de lieu, de temps, d'activité. Mais si des pans entiers de l'emploi, tel que nous le connaissons, sont amenés à disparaître, l'automatisation ne remplace pas le travail humain, qui prend d'autres formes, et la production de richesses demeure. Alors, comment construire du commun dans le monde du travail numérique ?

Même s'il essaie d'imposer un modèle de petits jobs hyper-précarisés sans protection sociale, Uber n'a pas encore partie gagnée. De nouvelles formes d'organisation se développent, cherchant à concilier indépendance dans le travail et sécurisation des parcours professionnels. Car, si beaucoup de travailleurs, jeunes notamment, n'aspirent pas à s'engager dans la relation de dépendance vis-à-vis d'un employeur, ils ne souhaitent pas non plus renoncer à une protection sociale, à l'échange collectif. « *Les parcours professionnels vont être plus morcelés, plus individualisés. La réponse non capitaliste consiste à inventer un statut du*

*travail salarié, qui sécurise le revenu et le parcours professionnel de travailleurs plus autonomes mais pas indépendants* », suggère Jean-François Bolzinger, secrétaire général adjoint de l'Ugict-CGT. Pour lui, l'économie sociale et solidaire offre une réponse pertinente pour « *inverser le processus à l'œuvre et développer le sens solidaire et coopératif du travail* ».

La CGT n'est pas la seule à porter l'idée que le coopérativisme peut s'imposer comme alternative à la loi de la jungle numérique. De ce point de vue, le gouvernement aurait pu s'inspirer de plusieurs recommandations que lui a remis, le 6 janvier dernier, le Conseil national du numérique avant de rédiger la loi El Khomri. Celui-ci invite les pouvoirs publics à « *valoriser les activités contributives en leur associant des droits sociaux* ». Il appuie fortement les « *formes alternatives de collectifs de travail* », précisant que « *les modèles d'organisation en Scop ou en Scic sont particulièrement adaptés à des projets de plateformes numériques soutenables* » ●●●

## Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

+++ De la révolution numérique à la coopération connectée

et éthiques ». Au sein des acteurs de l'ESS et de la Confédération générale des Scop, l'exemple des coopératives d'activités et d'emplois (CAE), qui ensemencent l'économie des « co », fait des émules. Parmi elles, Coopaname, qui porte le projet politique des « mutuelles de travail associées ». Organisée sous la forme d'une coopérative ouvrière (et œuvrière), elle permet à chacun d'exercer une activité professionnelle de façon autonome tout en étant salarié, en CDI, de la coopérative et associé de l'entreprise. Dans ce moyen de production partagé, chacun bénéficie d'une protection sociale, un certain nombre de « risques » sont mis en commun, le collectif est plébiscité, le pouvoir est partagé. Créée en 2004, Coopaname rassemble aujourd'hui plus de 750 personnes et, depuis 2014, d'autres Scop ou Scic, représentant 25 établissements et 7 000 personnes, ont rejoint ce mouvement et créé une entité commune dénommée Bigre!

Partie des États-Unis, l'idée de construire une « platform cooperativism » est aussi en train de faire son chemin en France. « *Ce courant alternatif vise à contrer Amazon, Booking, etc., en favorisant la construction de communs émancipateurs dans l'économie de plateforme* », explique Julien Cantoni, cofondateur de la p2p foundation franco-phonie, qui travaille actuellement sur un projet d'écosystème collaboratif et équitable du livre. L'idée, reprend-il, consiste à pousser les portes « d'une ère de coopération connectée face à la domination connectée ».

PAULE MASSON

### UNE CONTRIBUTION DE MARTINE PINVILLE

#### Contribution de la secrétaire d'État à l'Économie sociale et solidaire envoyée à l'Humanité (Extrait)

« L'économie sociale et solidaire propose un modèle non lucratif d'économie collaborative: c'est le développement des communs, ces ressources matérielles ou immatérielles dont l'usage est accessible à tous. Ce concept ancien, qui désignait par exemple au Moyen Âge la possibilité pour les paysans de laisser paître leurs bêtes gratuitement sur les terrains communaux, connaît un nouvel engouement à l'ère de l'économie de la connaissance. À l'heure à laquelle le savoir constitue une richesse cruciale, une partie de l'humanité est décidée à le partager gratuitement et largement. C'est le modèle de Wikipédia ou du logiciel libre comme Linux, dont la qualité s'améliore avec le nombre d'utilisateurs. Des initiatives existent aussi dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. Par exemple le collectif français OuiShare mutualise les savoirs, idées et connaissances d'entrepreneurs, de penseurs et d'experts du domaine social, en ligne et lors de rassemblements, au service de l'innovation sociale. »

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ DE CETTE CONTRIBUTION SUR [LHUMANITE.FR](http://LHUMANITE.FR)

ENTRETIEN

# La logique du pair à pair a gagné en intérêt

L'économie du partage regroupe une nébuleuse de structures, explique le président du Labo de l'ESS. Face aux entreprises de capital, l'ESS a beaucoup à faire valoir.

**L**e notion d'économie collaborative recouvre beaucoup de définitions. Au risque d'apporter de la confusion?

**HUGUES SIBILLE** L'économie collaborative connaît une croissance très rapide, mais ses frontières restent à définir. Cette nouvelle économie regroupe une nébuleuse de structures qui n'ont pas les mêmes finalités, ni les mêmes modèles économiques. Elle regroupe des start-up, entreprises de capital, qui lèvent beaucoup d'argent, mais dans lesquelles la communauté des usagers n'a ni droit ni pouvoir de gouvernance sur l'entreprise. La finalité ultime est la rémunération des apporteurs de capitaux. Certaines entreprises de l'économie collaborative suivent la voie traditionnelle du capitalisme sauvage: quête du profit pour le profit, intimidation envers la concurrence, lobbying, recherche de monopole, paradis fiscal. D'autres, celles de l'ESS, réellement collaboratives, font de la communauté des usagers la finalité de l'entreprise en lui conférant un pouvoir et, dans de nombreux cas, un moyen de solidarité et de lien social. Le pouvoir et les bénéfices (après la constitution d'une réserve) sont partagés avec les salariés.



**Hugues Sibille**  
Président du Labo de l'économie sociale et solidaire

Il n'y a pas lieu d'émettre un jugement moral en termes de bien ou mal, mais de constater la différence et de refuser la confusion qui s'inscrit dans une polysémie des vocabulaires utilisés: « collaboratif », « communauté », « mutualisation », « partage ». Chacun de ces mots n'a pas la même signification selon les projets.

**L'économie sociale et solidaire est une économie du partage. Pourquoi n'est-elle pas en pointe dans le développement de l'économie de plateformes?**

**HUGUES SIBILLE** Après la crise de 2008 et avec la révolution digitale, une logique du pair à pair, limitant le gaspillage, favorisant l'usage plutôt que la possession, a gagné en intérêt. Cette économie prônant les valeurs de partage, de communauté, est souvent déviée de ses intentions par des logiques de recherche de plus-values rapides. L'ESS, qui se rapproche des valeurs premières, se fait malheureusement devancer sur le plan technologique et financier. Rien n'est irrémédiable. Les entreprises capitalistes de l'économie collaborative tirent leur rapidité de développement d'outils numériques à la pointe de la technologie digitale, appuyés sur de très grosses levées de fonds. L'ESS, elle,

a du mal à aller assez vite et à apporter les ressources pour des investissements importants. Elle n'est pas adaptée à la grande rapidité d'exécution et la haute intensité capitaliste. D'un côté c'est heureux, car elle ne dépend pas du cours de Bourse et ne génère pas de bulle spéculative. De l'autre côté, c'est un handicap.

**Comment développer des projets de partage solidaires et en assurer la promotion?**

**HUGUES SIBILLE** L'ESS a besoin d'être davantage entrepreneuriale et soutenue par des financeurs (privés ou publics) comme la Caisse des dépôts et Bpifrance afin de proposer de véritables modèles rivalisant avec les technologies des start-up du collaboratif. L'agrément Esus (Entreprise solidaire d'utilité sociale) peut constituer un premier pas pour le développement des projets solidaires répondant aux critères de la loi relative à l'ESS de juillet 2014 puisqu'il permet l'accès à des financements spécifiques pour ces porteurs de projet quel que soit leur statut juridique. Il faut conforter les enveloppes et favoriser le développement et financement de ce type de plateforme. Le coopérativisme de plateforme peut aussi être une piste de réflexion et d'action pertinente en termes de financement (croisement des sources de financement), de gestion des données et d'écosystèmes.

ENTRETIEN RÉALISÉ PAR  
JEAN-PHILIPPE MILESY

#### Mutuelle La Fabrique des territoires innovants, labo collaboratif de la MGEN

Au printemps 2014, la Mutuelle générale de l'éducation nationale a mis sur les rails la Fabrique des territoires innovants. Objectif de cette société coopérative d'intérêt collectif (Scic): apporter la matière grise de ses chercheurs et chefs de projet afin de démultiplier les coopérations économiques locales porteuses d'innovations sociales. « *L'économie collaborative fait partie des racines des mouvements coopératifs et mutualistes depuis plusieurs siècles. La MGEN n'allait pas laisser passer le train* », expliquait son président, Franck Hertzberg, lors du débat consacré à l'économie du partage à la dernière Fête de l'Humanité. La Fabrique œuvre donc à la création de pôles territoriaux innovants en mettant en réseau collectivités, entrepreneurs sociaux, investisseurs et chercheurs. À Guéret, par exemple, cette méthode a donné jour à la Scic InnoVill'âge, qui œuvre à l'autonomie des personnes à domicile (lire l'Humanité du mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015).

#### Emploi Les pépinières d'activités et d'innovation version ESS essai

Ils s'appellent Epicentre à Clermont-Ferrand, Casaco à Malakoff, le Multiple à Toulouse, la Ruche à Paris, Montreuil, Bordeaux... L'économie sociale et solidaire est prolifique en espaces collaboratifs dédiés à la création d'entreprises sociales. Ces « tiers lieux » proposés par des associations et des sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) ne se résument pas aux espaces de bureaux en location que proposent les pépinières d'entreprises traditionnelles. Leurs lieux de travail se conjuguent avec le soutien de partenaires spécialisés dans l'aide au lancement et au financement d'activités (Adie, Cress, CGScop), avec des mutualisations de moyens et de projets, avec aussi des formations. À Toulouse, le Multiple est même adossé à un fab lab pour expérimenter de nouveaux services technologiques. Pour Jean-Claude La Haye, de la Cress Auvergne, « *L'ESS a vraiment à encourager ces nouvelles structures qui placent la solidarité au cœur de leur fonctionnement* ».

S. G.

## TRANSPORTS

# En route en Alpha Taxis pour la véritable économie collaborative

Gescop, regroupement de trois sociétés coopératives de taxis, a forgé en 40 ans un modèle d'entreprise sociale et solidaire très innovant dans ce secteur peuplé de travailleurs indépendants. Mais la concurrence déloyale des prédateurs Uber, Hitch et compagnie menacent de tout balayer.

**M**ais où sont-ils, ces chauffeurs acariâtres et débrayés, au volant de voitures sales, jamais joignables sauf via un numéro de téléphone surtaxé, jamais d'accord pour un partage de taxi, jamais preneurs d'une course qui ne les arrange pas, jamais équipés d'un lecteur de carte bancaire mais toujours intéressés par un paiement en liquide, les fesses vissées à leur siège au moment de charger une valise dans le coffre... ? Aucun de ces clichés ambulants, dont les taxis parisiens ont du mal à se défaire et qui font le bonheur des voitures avec chauffeur, n'était en tout cas présent lors de notre visite au siège de la Gescop, à L'Hay-les-Roses (Val-de-Marne).

Sur les parkings de ce regroupement de trois sociétés coopératives et participatives (Scop), porteur de la marque Alpha Taxis, des voitures sans bosses ni éclats de peinture attendaient de partir en course tandis que les quelques véhicules accidentés se refaisaient une beauté à l'atelier de carrosserie. Ce jour de fin février, des modèles dernier cri de véhicules hybrides essence-électrique étaient présentés alors que deux bornes étaient prêtes à recharger les trois nouvelles voitures 100 % électriques de luxe tout droit venues des États-Unis. Plus loin, les derniers lumineux verts et rouges et terminaux électroniques de paiement se faisaient poser à l'atelier de taximétrie. Si le centre de formation professionnelle agréé au métier de taxi marquait une pause, le centre d'appels ne chômait pas. Et dans les couloirs de l'administration, des chauffeurs, pour la plupart en costard-cravate, profitaient d'un coup de main pour leur comptabilité ou prévoyance, avant de reprendre le volant.

## Le chauffeur sociétaire reste maître de son rythme de travail et de son chiffre d'affaires

Passer les portes de la base du groupement d'intérêt économique Gescop revient à remettre le monde à l'endroit : à ringardiser les prédateurs de la Net économie qui tentent de faire passer de mode les taxis pour faire main basse sur le marché du transport de personnes. Dans le combat qui oppose la profession réglementée à cette concurrence échevelée, les porteurs de la plaque Alpha Taxis tentent au quotidien de prouver que la véritable économie collaborative ne se trouve pas là où l'on voudrait nous faire croire qu'elle réside. Les taxis ont beau avoir l'esprit du travailleur indépendant jusqu'au bout du volant, leur tradition de coopérateurs ne date pas d'hier. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, leurs ancêtres cochers l'avaient déjà structurée. Dans ce milieu, le principe d'une Scop est simple : au départ, chaque sociétaire a sa licence en échange de parts sociales de la coopérative de production. Ce n'est pas une mince affaire, tant la revente de cette licence permettait, jusqu'à il y a peu encore, à décrocher la timbale. Dans le quotidien du chauffeur devenu sociétaire, rien ne change, mais tout change. Tel un artisan, il reste maître de son rythme de travail et de son chiffre d'affaires. « On garde la liberté de l'indépendant, explique Eric, chauffeur sociétaire. Mais, à l'inverse des artisans, on est couvert pour notre santé et notre retraite puisqu'on est affilié au régime général de la Sécurité sociale ainsi qu'à Mutacop, notre mutuelle interne. En plus de tous les autres services et des bénéfices également



LES PORTEURS DE LA PLAQUE ALPHA TAXIS TENTENT AU QUOTIDIEN DE PROUVER QUE LA VÉRITABLE ÉCONOMIE COLLABORATIVE NE SE TROUVE PAS LÀ OÙ L'ON VOUDRAIT NOUS FAIRE CROIRE QU'ELLE RÉSIDE. PHOTO PATRICK NUSSBAUM

répartis entre tous, on prend part aux décisions de la coopérative. Avec notre franc-parler, nos assemblées générales sont parfois mouvementées ! »

Collaboratifs et participatifs en interne, les Alpha Taxis le sont aussi et surtout en direction de leurs clients.

« En 1988, on est les premiers à équiper nos taxis d'un système de géolocalisation, puis de la téléphonie embarquée. Pareil pour les transmissions de données en 1995. La même année, les cartes bleues sont acceptées. Et en plus de notre site Internet qui existait déjà, on lance dès 2007 notre première application de réservation sur iPhone et Blackberry. Actuellement, on s'engage dans le plan d'open data de l'État pour être encore plus disponibles vis-à-vis de nos clients. On a toujours été à la pointe du numérique », résume Gilles Boulin, coadministrateur de Gescop, excédé d'entendre que les investisseurs américains de l'Internet ont tout révolutionné. « En revanche, souligne

Lionel Besnier, autre coadministrateur, on a gardé un vrai centre d'appels téléphoniques pour que tout le monde, notamment les personnes âgées ou ceux qui ne sont pas connectés, puisse avoir accès à nos services. »

Depuis 1977, la Gescop est aussi très collaborative avec l'État en remplissant les nombreuses obligations légales de ce secteur très réglementé et en étant à jour de ses cotisations sociales et patronales liées aux 110 salariés employés dans ses cinq filiales administratives et techniques. Mais les coups de boutoir des plateformes Uber, Hitch et compagnie pourraient balayer le tout. « En un an, les taxis ont perdu entre 30 et 50 % de leur chiffre d'affaires. Gescop ne tiendra pas longtemps dans ce contexte. Mais ce problème de modèle dépasse notre secteur, relève Ramiz Janjevali, administrateur sortant et élu à l'Union des Scop d'Île-de-France. Avec l'émergence de l'auto-entrepreneur et de ces plateformes numériques, c'est toute l'économie sociale et solidaire qui peut s'effondrer. »

STÉPHANE GUÉRARD

**1133**  
C'EST LE NOMBRE DE CHAUFFEURS DE TAXI SOCIÉTAIRES D'ALPHA TAXIS GESCOP, LA DEUXIÈME PLUS IMPORTANTE SCOP DE FRANCE.

## Les rendez-vous de l'économie sociale & solidaire

Comment la révolution numérique peut-elle jouer un rôle de transformation sociale de l'économie ?

# Luttons pour la maîtrise démocratique du numérique

Et si on arrêta de parler d'ubérisation ? Uber n'est jamais que le énième rejeton estampillé révolution numérique d'une longue lignée d'entreprises qui ont fait de la prédation de la valeur au service des actionnaires la seule finalité de l'agir économique. Cessons de situer nos propos à partir de ce néologisme en vogue qui traduit déjà une forme de défaite conceptuelle face à l'hégémonie culturelle néolibérale. Partons plutôt du foisonnement des initiatives qui, s'appuyant sur une vision résolument politique de l'ESS, inventent au quotidien l'économie de demain.

L'objet de notre économie est de permettre l'émancipation des personnes et non de les aliéner au rêve de richesse monétaire individuelle. Elle est faite de collectifs de femmes et d'hommes qui s'associent, mettent en commun pour se sécuriser, se protéger et s'épanouir. Elle propose un autre horizon que celui de « savoir se vendre », une autre voie que l'exploitation, voire l'auto-exploitation dans le monde illusoire de « l'entrepreneuriat total ». L'envolée des « zones grises du salariat », où des centaines de milliers de travailleurs se retrouvent souvent précarisés et isolés, aux marges à la fois du salariat et de l'indépendance, ne doit pas nous amener à penser inéluctables l'atomisation complète du monde du travail et la sacralisation de la figure de l'entrepreneur de soi. Au contraire, juchés sur les monuments malmenés des luttes ouvrières, tout l'enjeu, au vu de ces nouvelles conditions,

est de refuser la destruction des bases de la protection sociale et de la solidarité interprofessionnelle, de partir à la conquête de nouveaux droits afin de créer les mécanismes de protection mutuelle des travailleurs atypiques. Dans ce combat, comme dans tous ceux qui visent à une transformation sociale de l'économie, la révolution numérique peut jouer un rôle formidable. Non seulement comme outil de résistance, mais aussi comme moteur du développement d'une citoyenneté pleine et entière qui ne s'arrête pas aux frontières de l'activité économique.

Parmi les possibilités qu'offrent les

outils numériques en termes d'organisation collective, de définition de règles communes, de déploiement de systèmes d'information et de production libres et partagés, ceux-ci permettent d'articuler à la fois au niveau local et global des collectifs démocratiques mettant au cœur de leur projet le partage de la valeur créée, du savoir, des savoir-faire et donc du pouvoir. Ce nouveau monde numérique doit être utilisé comme un terrain

fécond pour appuyer la manière dont l'ESS pense un rapport émancipé au travail, à l'entreprise, à la propriété... à travers des expérimentations concrètes de réappropriation citoyenne d'outils fondamentaux (revenus, épargne, financements).



**Luc Mboumba**  
Codirecteur de la coopérative Coopaname (Scop)

L'alliance transversale d'acteurs et actrices prêts à s'engager dans ce mouvement de fond (associations, coopératives, mutuelles, syndicats, libristes, makers...) est une condition essentielle pour réussir à arracher de véritables victoires, des progrès concrets. L'État et les collectivités territoriales devront également prendre leur part pour contribuer aux initiatives en s'appuyant sur les cadres existants, notamment la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS. Il y a tant à faire pour favoriser la reprise d'entreprises par les salariés en coopératives, décider de la gestion locale partagée de biens communs comme l'eau plutôt que la délégation au secteur privé lucratif (longue vie aux Scic!) ou encore mettre en place des systèmes d'échange de

proximité vertueux et reconnaissants de l'ensemble des richesses et valeurs créées (pas seulement financières). Dans cette prise de conscience active de la puissance publique, les notions de sens et de vision globale doivent refaire surface pour ne pas basculer dans l'instrumentalisation négative, l'autopromotion stérile ou le saupoudrage ignorant.

À l'heure où la situation politico-économique annonce à coup sûr des lendemains qui pleurent, la maîtrise démocratique de l'outil numérique sera décisive, pour le soutien d'un faisceau d'actions convergentes et interconnectées qui fassent entrevoir un autre avenir. Marchons ensemble vers cet horizon, bigre ! ●

« REPENSER LE TRAVAIL EST UN PRÉALABLE POUR IMAGINER LA SOCIÉTÉ ET L'ÉCONOMIE DE DEMAIN »  
STÉPHANE VEYER, COFONDATEUR DE COOPANAME.

Ni subordination salariale ni indépendance précaire...

## La coopération comme alternative!

Au-delà du conflit opposant les chauffeurs de taxi et de VTC, l'ubérisation du travail marque un nouveau jalon dans les transformations qui touchent actuellement les travailleur-se-s.

Ce phénomène de travailleur-se-s autonomes, payé-e-s à la tâche touche globalement le monde du travail, que ce soit sur des tâches demandant peu de qualifications, ou parmi les fonctions clés du développement. En rendant ces travailleur-se-s « indépendant-e-s », le système les exclut des solidarités collectives et de la protection sociale permise par le statut de salarié, mais améliore aussi ses marges en contournant les cotisations et les taxes. Ces travailleur-se-s sont en réalité dans une dépendance économique d'une nouvelle forme par le biais de plateformes ou d'intermédiaires qui organisent l'externalisation sous couvert d'innovation.

Ce mouvement pratiqué par les entreprises capitalistes afin d'augmenter leurs marges financières mérite d'être analysé avec recul. Lors de l'émergence de l'ère industrielle, le paiement à la tâche et la sous-traitance à des ouvrier-ère-s indépendant-e-s était la norme, tout comme leur dépendance aux négociant-e-s et leurs conditions de travail déplorables. Sommes-nous condamnés à vivre un nouveau XIX<sup>e</sup> siècle à travers le « précaire » ?

Notre génération aspire à davantage d'autonomie, à mettre en commun plutôt qu'à consommer, à travailler « autrement », plus horizontalement, en ayant une prise sur notre

**Justine Ballon** (Coopaname, doctorante en économie), représentant-e-s des jeunes coopérateur-trice-s au Conseil supérieur de la coopération.

**Sébastien Chaillou** (Solidarité étudiante).

travail, tout en bénéficiant d'une réelle protection sociale. Nous sommes nombreux-ses à vouloir trouver du sens et du pouvoir d'agir au travail, plutôt que de devoir choisir entre la subordination salariale ou l'indépendance précaire. En tant que coopérateur-trice-s, nous souhaitons expérimenter un travail en phase avec les aspirations et les besoins de notre époque.

Autorisons-nous à rêver et à agir pour faire des transformations actuelles du travail une occasion historique. Aujourd'hui, l'ubérisation est un outil du détricotage des solidarités collectives. Pour autant, les travailleur-se-s sans protection sociale suffisante sont de plus en plus nombreuses et produisent une part de plus en plus grande des richesses. Il nous faut construire une coopération démocratique pour faire de cette dissolution

du salariat, un rapport de forces de travail sur le capital. Nous portons l'intime conviction que les coopératives peuvent être ce mouvement social du XXI<sup>e</sup> siècle, un mouvement de conquête de la citoyenneté économique et de réinvention des relations de travail tout en assurant à tous davantage de sécurité sociale.

Les coopératives de production (CAE, Scop et Scic) sont en première ligne de cette dynamique. S'élaborent en ce moment les outils pour le changement d'échelle : mutuelle de travail, coentrepriseur, métacoopérative, etc. À l'approche du congrès de la Confédération générale des Scop, réinventons le mouvement coopératif pour en faire le nouveau paradigme du XXI<sup>e</sup> siècle! ●

## Dans votre supplément le mois prochain

Notre dossier

Vers un renouveau de la coopérative agricole ?

*Lait, viande, céréales, sucre... les coopératives agricoles figurent parmi les poids lourds du mouvement coopératif. Mais la plupart en ont abandonné l'esprit et alimentent la crise de l'agriculture.*

*Face au modèle intensif et industriel, y a-t-il une place pour un retour aux vraies valeurs de la coopération ?*

MARDI 5 AVRIL